

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2039

22 août 2008

### SOMMAIRE

31 Invest S.A. ....	97857	LLGP F.C., S.à.r.l. ....	97829
A.BL.E. Soft S.à r.l. ....	97826	Locorlav Sàrl ....	97827
Alfagio Investment Holding S.A. ....	97858	Lombard Odier Darier Hentsch Horizon	
Bâti Tôle S.A. ....	97841	.....	97870
Bureau d'Etudes et d'Appropriations Lu-		Lubrizol (Gibraltar) Limited Luxembourg	
xembourgeois de Bâtiments et d'Equipe-		S.C.S. ....	97835
ments Industriels S.à.r.l. ....	97826	Lux-ITC S.A. ....	97841
Centre d'Expertise pour l'Aide au Dévelop-		Magna Park JV Units - Germany S.à r.l. ..	97860
pement des Entreprises S.A. ....	97845	Magna Park JV Units Hamburg 1 - Germa-	
CEREP III Investment N S.à r.l. ....	97859	ny S.à r.l. ....	97861
CEREP III Investment O S.à r.l. ....	97861	Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Ger-	
CEREP III Investment P S.à r.l. ....	97861	many ....	97860
Development Capital S.A. ....	97851	manatee consilium ....	97826
Ellig Capital S.A. ....	97845	Mates Investment S.à r.l. ....	97854
Eternal Investments S.A. ....	97826	MGP Pope Parallel S.à.r.l. ....	97845
Eurest Luxembourg S.A. ....	97855	Nip Trans S.à r.l. ....	97845
Euro France Golf S. à r. l. ....	97862	OCM Luxembourg OPPS Debt Invest-	
Everfin International-Finint S.A. ....	97856	ments S.à r.l. ....	97833
Falcon Equity S.à r.l. ....	97852	OCM Luxembourg OPPS VII Homer Hol-	
Financière Villebois Mareuil S.A. ....	97860	dings S.à r.l. ....	97833
Finethic Microfinance S.C.A., SICAR ....	97857	Overnight Euro Express (O.E.E.) Luxem-	
Fukuda (Luxembourg) S.à r.l. ....	97853	bourg S.à r.l. ....	97853
Fukuda (Luxembourg) S.à r.l. ....	97853	Parel Investments S.A. ....	97862
Genesis Investment Holding S.A. ....	97831	Pegaso Transport Sàrl ....	97852
GLL Office Arsenal S.à r.l. ....	97862	Picture Ventures S.à.r.l. ....	97853
Golden Bay Real Estates S.A. ....	97827	Principle Capital Holdings S.A. ....	97858
HK Invest S.à r.l. ....	97854	Rowil S.A. ....	97829
HSH Investment Holdings FSO S.à r.l. ....	97835	Sailore Management S.A. ....	97857
Industrial Investments Center S.A. ....	97854	SIGNA Real Estate Capital Partners Deve-	
Integra Solutions S.A. ....	97841	lopment I a S.à r.l. ....	97859
IXTEQ S.A. ....	97855	Sofidex S.A. ....	97851
LB SPV SCA ....	97851	Texhol S.A. ....	97855
Lehman Brothers Merchant Banking Part-		Trasfin S.A. ....	97852
ners IV (Europe) Investors S.C.A. ....	97851	Via Com Holding S.A.H. ....	97856

**A.B.L.E. Soft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4797 Linger, 29, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 93.149.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Linger, le 04 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098693/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03085. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**manatee consilium, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 92.879.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098691/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04428. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Eternal Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 94.485.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. Management s.à r.l. / Pour A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a.

*Gérant*

J.P. VAN KEYMEULEN

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008098687/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12465. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**BeaBeiLux, Bureau d'Etudes et d'Appropriations Luxembourgeois de Bâtiments et d'Equipements Industriels S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.  
R.C.S. Luxembourg B 22.118.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098701/3151/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01096. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Locorlav Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5218 Sandweiler, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.291.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Pierre LOCOROTONDO, sans état, demeurant à L-3853 Schifflange, 23, rue Mathias Koener, propriétaire des cent (100) parts sociales OCORLAV SARL, avec siège social à L-6960 Senningen, 114, route de Trèves, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B136.291, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 653 du 15 mars 2008.

Il déclare d'abord céder à Monsieur Luca QUARATO, serveur, demeurant à L-1530 Luxembourg, 52, rue Anatole France,

quarante (40) parts sociales de la Société, pour le prix de un (1,-) euro.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Pierre LOCOROTONDO, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant technique, et Giancarlo LAVANA, commerçant, demeurant à L-6960 Senningen, 114, route de Trèves agissant en sa qualité de gérant administratif, acceptent au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, les associés Pierre LOCOROTONDO et Luca QUARATO, préqualifiés se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

- 1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de part visée ci-avant.
- 2) Ils acceptent la démission de Giancarlo LAVANA, préqualifié, de ses fonctions de gérant administratif.
- 3) Ils décident de modifier la fonction de gérant technique de Pierre LOCOROTONDO en gérant unique.
- 4) La société sera désormais engagée par la signature du gérant unique.
- 5) Ils décident de transférer le siège social de Senningen à Sandweiler.
- 6) Suite à la résolution qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 2 des statuts comme suit:  
" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Sandweiler."
- 7) Ils fixent l'adresse à L-5218 Sandweiler-Gare, rue de la Gare.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LOCOROTONDO, QUARATO, LAVANA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 juillet 2008. REM 2008/998. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 juillet 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008098702/218/46.

(080114142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Golden Bay Real Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 107.532.

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOLDEN BAY REAL ESTATES S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro

107532, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 881 du 13 septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et ce, au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt.

La société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et ce, au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt.

La société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

97829

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: RIES-BONANI - SCHEIFER-GILLEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2008. Relation GRE/2008/2939. - Reçu douze euros, 12,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008098700/231/78.

(080114161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Rowil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 86.738.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008098683/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12071. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080113570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**LLGP F.C., S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.419.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of July.

Before M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

M<sup>e</sup> Sabine HINZ, attorney-at-law, professionally residing in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée,

acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "LLGP HOLDINGS, LLC", with registered office at 19801 Delaware, Wilmington, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, (United States of America), by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. The Company "LLGP F.C., S.à.r.l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 83.419, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 7, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 127, of January 24, 2002.

2. The corporate capital of the Company is fixed at fourteen thousand United States Dollars (14,000.- USD) divided into one hundred (100) shares having a par value of one hundred forty United States Dollars (140.- USD) each.

3. "LLGP HOLDINGS, LLC", prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. "LLGP HOLDINGS, LLC", prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5. "LLGP HOLDINGS, LLC" appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6. "LLGP HOLDINGS, LLC" in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7. "LLGP HOLDINGS, LLC" declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8. "LLGP HOLDINGS, LLC" declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9. Discharge is given to the managers and the auditor of the Company.

10. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

#### Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at seven hundred and fifty Euros.

The amount of the capital of the Company is approximately evaluated at 8,811.68 EUR.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "LLGP HOLDINGS, LLC", ayant son siège social à 19801 Delaware, Wilmington, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, (Etats-Unis d'Amérique), en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1. La Société "LLGP F.C., S.à r.l", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.419, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 127 du 24 janvier 2002.

2. Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille dollars US (14.000,- USD) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de cent quarante dollars US (140,- USD) chacune.

3. "LLGP HOLDINGS, LLC", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4. "LLGP HOLDINGS, LLC", prédésignée, agissant comme associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. "LLGP HOLDINGS, LLC", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. "LLGP HOLDINGS, LLC", prédésignée, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7. "LLGP HOLDINGS, LLC", prédésignée, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8. "LLGP HOLDINGS, LLC", prédésignée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9. Décharge est donnée aux gérants et au commissaire aux comptes de la Société.

10. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à sept cent cinquante euros.

Le montant du capital de la Société est approximativement évalué à 8.811,68 EUR.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HINZ; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2008, Relation GRE/2008/3136. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008098681/231/99.

(080114358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Genesis Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.183.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight On the seventeenth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

Mr. Hirbod AZAM, company director, born in Teheran (Iran), on January 31, 1965, and residing at N06 CP 14369 Teheran (Iran), Asad Abady Street, 68th Street,

represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited company "GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 78.183, has been incorporated by deed of the undersigned notary on September 27, 2000, published in the Memorial C number 230 of March 29, 2001.

II.- That the capital of the company "GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A." presently amounts to two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) represented by two hundred bearer (200) shares with a nominal value of one thousand Euro (1,000) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the company "GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A.".

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all the assets and liabilities of the company "GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A.".

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the dissolved company "GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A." is to be construed as definitely terminated and liquidated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.

IX.- That all the bearer shares have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Hirbod AZAM, administrateur de sociétés, né à Téhéran (Iran), le 31 janvier 1965, et demeurant à No6 CP 14369 Téhéran (Iran), Asad Abady Street, 68th Street,

représenté par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit,

domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, pré-qualifiée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.183, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 27 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 230 du 29 mars 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme "GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-), représenté par deux cents (200) actions au porteur d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune.

III.- Que le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société "GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A."

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme "GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société "GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A."

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme "GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation de tous les titres au porteur.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signe: LENTZ - J. SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2008. Relation GRE/2008/3084. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008098670/231/95.

(080114301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**OCM Luxembourg OPPTS VII Homer Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. OCM Luxembourg OPPTS Debt Investments S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.760.

In the year two thousand and eight on the second day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG OPPTS DEBT INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 129.760, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 26, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on August 28, 2007, number 1822 (the Company); OCM LUXEMBOURG OPPTS VII S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 127.461 (the Sole Shareholder),

represented by Mrs. Figen EREN, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 July 2008.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Change of the name of the Company from "OCM LUXEMBOURG OPPTS DEBT INVESTMENTS S.à r.l." to "OCM Luxembourg OPPTS VII Homer Holdings S.à r.l.";

2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above change.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "OCM LUXEMBOURG OPPTS DEBT INVESTMENTS S.à r.l." to "OCM Luxembourg OPPTS VII Homer Holdings S.à r.l." with immediate effect.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 1 of the Articles, so that it shall read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM LUXEMBOURG OPPTS VII Homer Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)." There being no further business, the meeting is closed.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau, said members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le deux juillet.

par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM LUXEMBOURG OPPS DEBT INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.874, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 28 août 2007, numéro 1822 (la Société).

OCM LUXEMBOURG OPPS VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.461 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Figen EREN, avocat, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de "OCM LUXEMBOURG OPPS DEBT INVESTMENTS S.à r.l." en "OCM Luxembourg OPPS VII Homer Holdings S.à r.l.";

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la modification mentionnée ci-dessus.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "OCM LUXEMBOURG OPPS DEBT INVESTMENTS S.à r.l." à "OCM Luxembourg OPPS VII Homer Holdings S.à r.l.", avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg OPPS VII Homer Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: F. EREN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28741. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008098706/242/97.

(080113975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Lubrizol (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 216.430.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.778.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

*Pour Lubrizol (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.*

Signature

Référence de publication: 2008098707/2134/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12047. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**HSH Investment Holdings FSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.592.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth day of July.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mrs. Sally Rocker, managing director, born on July 25, 1954, in Cleveland, Ohio, United States of America, residing professionally at C/o J.C. Flowers & Co. LLC717 Fifth Avenue, 27th Floor, New York, NY, 10022, United States of America, duly represented by Maître Caroline Apostol, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New-York on 8 July 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - duration - name - registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a *société à responsabilité limitée* (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "HSH Investment Holdings FSO S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholder(s) subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

**Art. 12.** The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one manager, who need not be shareholders of the Company.

The manager(s) are/is appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager. In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the signature of any member of the board of managers.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Collective decisions of the shareholders - decisions of the sole shareholder**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - annual accounts - distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by Mrs. Sally Rocker prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Christian, Christensen, manager, born on 28 August 1978, in Arhus, Denmark, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Claudine Schinker, manager, born on 31 March 1964, in Petange, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Madame Sally Rocker, managing director, née le 25 juillet 1954 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis, résidant professionnellement C/O JC Flowers & Co. LLC 717 Fifth Avenue, 27th Floor, New York, NY, 10022, Etats-Unis,

ici représentée par Mademoiselle Caroline Apostol, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing privé donnée à New York le 8 juillet 2008.

La procuration signée « ne varietur » par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - durée - dénomination - siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "HSH Investment Holdings FSO S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature d'un des membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### D. Décisions collectives des associés - décisions de l'associé unique

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - bilan - répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **G. Dissolution - liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont été souscrites par Madame Sally Rocker, pré-qualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2008.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1,900.-.

#### *Résolutions*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérantes de la Société pour une période indéfinie:

- Christian Christensen, gérant, né le 28 août 1978, à Arhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg; et

- Claudine Schinker, gérante, née le 31 mars 1964, à Pétange, au Grand-Duché du Luxembourg, résidant professionnellement 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. APOSTOL - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008. LAC/2008/29637. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le vingt-trois juillet de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008098622/242/309.

(080113824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Integra Solutions S.A., Société Anonyme,  
(anc. Lux-ITC S.A.).**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.088.

---

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098711/1399/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08406. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**B.T. S.A., Bâti Tôle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 140.616.

---

STATUTS

L'an deux mil huit, le quatre juillet.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Charles HENROTTAY, directeur commercial, né à Namur (Belgique) le 1<sup>er</sup> novembre 1961, demeurant à L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.
- 2) Madame Marie France GERARD, directrice de fabrication, née à Romilly sur Seine (France) le 12 novembre 1970, demeurant à F-10100 Romilly sur Seine, 4, rue Gustave Courbet.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Dénomination - siège - durée - objet - capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Bâti Tôle S.A.", en abrégé "B.T. S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, dans tous pays, la commercialisation, la conception, la transformation et le développement de tous produits, ainsi que tous matériaux en rapport avec la construction et l'industrie.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet, directement ou indirectement, la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, ainsi que la détention, l'administration, la supervision, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part, au Luxembourg ou à l'étranger, à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle, financière, immobilière ou commerciale et pourra prêter toute assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou toute autre manière.

La société pourra contracter des emprunts et émettre des obligations et des actions dans les limites de la Loi.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent dix mille euros (210.000,- EUR), représenté par deux mille cent (2100) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, toutefois les actions resteront nominatives jusqu'à leur entière libération.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination du président du conseil et d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle obligatoire de l'administrateur délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables. Ils sont rééligibles

#### **Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les deux mille cent (2100) actions, comme suit:

1.- Monsieur Charles HENROTTAY, préqualifié, mille cinq cent quarante huit actions . . . . .	1.548
2.- Madame Marie France GERARD, préqualifiée, cinq cent cinquante deux actions . . . . .	552
Total: deux mille cent actions . . . . .	2.100

Et les libérer ainsi qu'il suit:

- Monsieur Charles HENROTTAY, préqualifié, par:

- a) un versement en numéraire d'un montant de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) et
- b) un apport en nature consistant dans les 848 parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune représentant 60,57 pourcent du capital social de la SARL M&C SERVICES de droit français, établie et ayant son siège

social à F-10100 Romilly sur Seine (France), 27, avenue Jacquard, immatriculée au RCS de Troyes (10), sous le numéro 480.936.319

- Madame Marie France GERARD, préqualifiée, par un apport en nature consistant dans les 552 parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune représentant 39,43 pourcent du capital social de la prédite SARL M&C SERVICES.

Les parts sociales ainsi contribuées représentent ainsi un apport en nature de 100 pour cent du capital social de la SARL M&C SERVICES préqualifiée d'un montant de euros (140.000,- EUR).

Les souscripteurs déclarent qu'il n'existe pas de restrictions au libre transfert des parts sociales à la Société et que des instructions ont été données en vue d'accomplir toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des parts sociales à la Société.

A l'appui de la réalité de ces apports en nature, les comparants ont produit un rapport établi en conformité avec l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales par Lux-Audit Révision Sarl, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, le 3 juillet 2008, sous la signature de Monsieur Marco CLAUDE, réviseur d'entreprises, dans lequel les parts sociales apportées en nature sont décrites et évaluées et dont les conclusions sont libellés comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport, paraphé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

De la sorte, la somme de deux cent dix mille euros (210.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en cent pourcent (100%) des parts sociales émises de la SARL M&C SERVICES ayant son siège social à F-10100 Romilly sur Seine (France), 27, avenue Jacquard, immatriculée au RCS de Troyes (10), sous le numéro 480.936.319, une société ayant son siège social dans l'Union Européenne, sont apportées à la Société, cette dernière se réfère à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport dans ce cas.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.500,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Charles HENROTTAY, préqualifié;
  - b) Madame Marie France GERARD, préqualifiée;
  - c) Monsieur Marcel HENROTTAY, retraité, né à Liège le 15 octobre 1936, demeurant B-1450 Cortil-Noirmont (Belgique), 13, Vieille Rue.
- 4.- Est appelé aux fonctions de président et administrateur-délégué, Monsieur Charles HENROTTAY, préqualifié, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière et dont la co-signature est obligatoire dans tous les autres cas.
- 5.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, né à Gioia del Colle (Italie), le 23 juin 1969.
- 6.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Henrottay, Gerard, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29944. - Reçu à 0,50 %: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 juillet 2008.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2008098561/241/203.

(080114237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Centre d'Expertise pour l'Aide au Développement des Entreprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.768.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098713/1399/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08398. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**MGP Pope Parallel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.813.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Pope Parallel S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2008098717/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12632. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Nip Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3251 Bettembourg, 111, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 111.003.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098710/1399/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08410. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Ellig Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 140.613.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "VIRTUAL CONCEPT HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

2) Monsieur Bernard GILLE, conseil d'entreprises, demeurant à F-75008 Paris, 67, boulevard de Courcelles, (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

### I. Nom, durée, objet, siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ELLIG CAPITAL S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

En outre, la Société a pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion et la vente d'immeubles, de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers exclusivement pour son propre compte.

La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

### II. Capital social - actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### *Clause de préemption*

La cession des actions de la société à un tiers ou au profit d'associés est soumise au respect du droit de préemption des associés défini ci-après:

L'associé cédant doit notifier son projet au Conseil d'administration par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en indiquant les informations sur le cessionnaire (nom, adresse et nationalité ou, s'il s'agit d'une personne morale, dénomination, siège social, capital, numéro R.C.S., identité des associés et des dirigeants), le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix et les conditions de la cession projetée.

Dans un délai de TRENTE JOURS de ladite notification, le Conseil d'administration notifiera ce projet aux autres associés, individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, qui disposeront d'un délai de TRENTE JOURS pour se porter acquéreurs des actions à céder, dans la proportion de leur participation au capital.

Chaque associé exerce son droit de préemption en notifiant au Conseil d'administration le nombre d'actions qu'il souhaite acquérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

A l'expiration du délai de TRENTE JOURS, le Conseil d'administration devra faire connaître par lettre recommandée avec demande d'avis de réception les résultats de la préemption à l'associé cédant.

Si les droits de préemption sont supérieurs au nombre d'actions proposées à la vente, les actions concernées sont réparties par le Conseil d'administration entre les associés qui ont notifié leur intention d'acquérir au prorata de leur participation au capital et dans la limite de leurs demandes.

Si les offres d'achat sont inférieures au nombre d'actions proposées à la vente, les droits de préemption seront réputés n'avoir jamais été exercés.

Dans ce cas, et sous réserve de l'agrément ci-après prévu, l'associé cédant pourra librement céder ses actions au cessionnaire mentionné dans la notification.

Toutefois, l'associé cédant peut demander le bénéfice de l'exercice du droit de préemption à concurrence du nombre de titres pour lequel il aura été notifié par les autres associés et procéder à la cession du solde des actions qu'il envisageait de céder, conformément aux dispositions des statuts.

Lorsque tout ou partie des actions dont la cession est projetée n'aura pas été préemptée dans les conditions ci-dessus prévues, le cédant devra, si le cessionnaire est non associé, se soumettre à la procédure d'agrément suivante:

#### *Clause d'agrément*

La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au Conseil d'administration de la société en indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée et le prix offert. Cette demande d'agrément est transmise par le Conseil d'administration aux associés.

L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, les actions du cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée.

Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée. A défaut de notification dans les SOIXANTE JOURS qui suivent la demande d'agrément, l'agrément est réputé acquis.

En cas d'agrément, l'associé cédant peut réaliser librement la cession aux conditions prévues dans la demande d'agrément.

En cas de refus d'agrément, la société est tenue, dans un délai de SOIXANTE JOURS à compter de la notification du refus, de faire acquérir les titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un associé ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société, en vue d'une réduction du capital.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise.

Le cédant peut à tout moment aviser le Conseil d'administration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à la cession de ses titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital.

Si, à l'expiration du délai de SOIXANTE JOURS, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions, que lesdites cessions interviennent par voie d'apport, de fusion, de partage consécutif à la liquidation d'une société associée, de transmission universelle de patrimoine d'une société ou par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice ou autrement.

Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Toute cession réalisée en violation de cette clause d'agrément est nulle.

### **III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas un (1) an, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.



La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder une (1) année.

## VI. Exercice social - bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

*Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme "VIRTUAL CONCEPT HOLDING S.A.", prédésignée, cent cinquante actions, . . . . .	150
2) Monsieur Bernard GILLE, préqualifié, cent soixante actions, . . . . .	<u>160</u>
Total: trois cent dix actions, . . . . .	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants prémentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Bernard GILLE, conseil d'entreprises, né à Paris, (France), le 12 mai 1949, demeurant à F-75008 Paris, 67, boulevard de Courcelles, (France);
  - b) Monsieur Jean-Paul CHERRIER, conseil économique, né à Vierzon, (France), le 24 décembre 1952, demeurant à L-1750 Luxembourg, 51, avenue Victor Hugo;
  - c) La société anonyme "C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66684.
3. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Dominique DELABY, comptable, né à Marq en Baroeul, (France), le 8 avril 1955, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, est nommé représentant permanent de l'administratrice mentionnée ci-avant sub c).
4. La société anonyme "VERICOM S.A.", établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51.203, est appelée aux fonctions de commissaire.
5. Le siège social est établi à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
6. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Bernard GILLE, préqualifié, aux fonctions:
  - de président du conseil d'administration, et
  - d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa signature individuelle.
7. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille six cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HELL; GILLE; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2008. Relation GRE/2008/3168. - Reçu cent cinquante cinq euros 0,50%=155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008098607/231/286.

(080114123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**LB SPV SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.832.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LB SPV SCA*

Falcon LB S.à r.l.

Gérant unique

Signatures

Référence de publication: 2008098745/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12470. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport du conseil de surveillance et le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LEHMAN BROTHERS MERCHANT BANKING PARTNERS IV (EUROPE) Investors S.C.A., Société en commandite par actions*

Représenté par LEHMAN BROTHERS MERCHANT BANKING ASSOCIATES IV (EUROPE) S.à r.l.

Gérant unique

Signatures

Référence de publication: 2008098744/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12473. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Sofidex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 66.454.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098739/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12389. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Development Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.151.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mr. Yves Deschenaux

*Administrateur Président*

Référence de publication: 2008098742/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12477. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Pegaso Transport Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.365.

*Mention Rectificative du dépôt du 18 janvier 2008 (No L080009921)*

Le bilan modifie, les comptes annuels au 31 décembre 2005 régulièrement approuvés, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pegaso Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

Signatures

*Un gérant*

Référence de publication: 2008098743/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12475. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Falcon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Falcon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008098746/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12468. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Trasfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.988.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008098749/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12460. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Picture Ventures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 108.290.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098737/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12379. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Fukuda (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.200.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 85.414.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008098811/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12086. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Fukuda (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.200.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 85.414.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008098812/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12089. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Overnight Euro Express (O.E.E.) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 2, rue des Celtes.  
R.C.S. Luxembourg B 36.584.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008098857/8654/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01122. - Reçu 109,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Industrial Investments Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.301.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 209 du 3 avril 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 5 mars 1998, acte publié au Mémorial C n° 409 du 5 mai 1998.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INDUSTRIAL INVESTMENTS CENTER S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008098856/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11842. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Mates Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.877.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1/08/2008.

*Pour Mates Investment Sàrl*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008098858/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12531. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**HK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.202.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/07/2008.

*Pour HK Invest Sàrl*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008098862/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11424. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**IXTEQ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 95.429.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 août 2003, acte publié au Mémorial C n° 1010 du 1<sup>er</sup> octobre 2003. Les statuts ont été modifiés par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juillet 2007, acte publié au Mémorial C n° 2198 du 4 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IXTEQ S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008098844/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11824. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080113511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Texhol S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 65.995.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 août 1998, acte publié au Mémorial C no 804 du 4 novembre 1998, modification des statuts par-devant le même notaire, en date du 29 décembre 1998, acte publié au Mémorial C no 224 du 31 mars 1999.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TEXHOL S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008098845/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11811. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080113515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Eurest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».  
R.C.S. Luxembourg B 19.293.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Leudelange le 31 juillet 2008*

L'Assemblée générale renouvelle les fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Ivan KORBAR, Administrateur délégué
- Monsieur André RICHARDY
- Monsieur Damien APS

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'assemblée générale renouvelle pour la durée d'un an à la fonction de réviseur d'entreprises la société: DELOITTE s.a. avec siège à Luxembourg

*Eurest Luxembourg s.a.*

Signature

Référence de publication: 2008098924/2355/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00821. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080113851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Via Com Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 56.945.

Auszug aus dem Beschluss der Ausserordentliche Hauptversammlung abgehalten am 5. Mai 2008

**Verwaltungsrat:**

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- Herr Nico HANSEN, geboren in Differdange am 31. März 1969 mit geschäftlicher Adresse in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,
- Herr Alain BARTHOLME, geboren in Ettelbrück am 25. August 1972 mit geschäftlicher Adresse in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, und
- Frau Sophie BATARDY, geboren in Lille (France), am 22. Januar 1963 mit geschäftlicher Adresse in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Die Hauptversammlung beschließt die Mandate aller Mitglieder des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung zu erneuern bis zu der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung, die über das Geschäftsergebnis per 2013 beschließt.

**Rechnungskommissar:**

Die Hauptversammlung beschließt das Mandat der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGI FISOGEST S. à r.l., mit Sitz in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg unter der Nummer B.20.114 als Rechnungskommissar mit sofortiger Wirkung zu erneuern bis zu der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung, die über das Geschäftsergebnis per 2013 beschließt.

Luxemburg, den 10. Juli 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008098921/1218/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080113895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Everfin International-Finint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.394.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 juillet 2008, que:

Sont réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008:

- Monsieur Jean-Claude SCHAEFFER, Directeur de Banque, demeurant professionnellement au 10, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,
- Monsieur Luigi DELL'ACQUA, Directeur de Banque, demeurant à Via Canova, 16, CH-6900 Lugano,
- Monsieur Giancarlo VISCARDI, Avocat, demeurant au 16, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008098920/802/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080113947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.



**Sailore Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 139.266.

—  
*Résolutions de l'actionnaire unique prises le 2 juin 2008*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de leurs fonctions d'administrateur de:

- Madame Delphine LECLERCQ, traductrice, née à Namur, (Belgique), le 7 avril 1975, demeurant à B-4560 Petit-Avin, 18, rue du Bois de la Tombe.

- Monsieur René PEETERS, acheteur, né à Uccle, (Belgique), le 8 mai 1941, demeurant à B-6890 Transinne, 11, rue du Couvent;

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Joël JONGEN, informaticien, né à Ixelles, (Belgique), le 19 janvier 1969, demeurant à B-4560 Petit-Avin, 18, rue du Bois de la Tombe, (Belgique); aux fonctions d'administrateur unique de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

L'administrateur unique aura le pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Monsieur Joël JONGEN a démissionné de ses fonctions d'administrateur délégué avec effet immédiat.

Luxembourg le 27 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008098922/1218/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Finethic Microfinance S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.021.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2008*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat du Réviseur d'Entreprises, ERNST & YOUNG, pour un nouveau terme d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

22-24, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Investment Fund Services

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008098923/7/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS13053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**31 Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 81.187.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 juin 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg.

- Monsieur Federico FRANZINA, administrateur de sociétés, demeurant au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg.

- Monsieur Mario BANDIERA, administrateur de sociétés, demeurant 31, Via Larga I-40138, Bologne.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098919/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Principle Capital Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 98.144.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 26 juin 2008*

les mandats des administrateurs, du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprise sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009, à savoir:

*Administrateurs:*

M. Brian Alan Myerson, 14, Quai du Général Guisan, CH-1204 Genève, Suisse

M. Brian Sean Padgett, 6, rue Kléberg, CH-1201 Genève, Suisse

M. Leonard Joseph O'Brien, 6, rue Kléberg, CH-1201 Genève, Suisse

M. David John Cooley, 9, Savoy Street, Londres WC2E 7ER, Grande-Bretagne

M. Richard Bolton, Sherwood, Belmont Hill, Douglas, IM1 4NT, Ile de Man

*Commissaire aux comptes:*

Silex Administration S.A., 6, rue Kléberg, CH-1201 Genève, Suisse

*Réviseur d'entreprise:*

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008098912/631/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Alfagio Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.189.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 juillet 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Monsieur Giovanni Guido CALIGARIS, administrateur de sociétés, demeurant au 25, Via Motta, Mendrisio, Suisse, administrateur-délégué,

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil, des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098913/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**CEREP III Investment N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.003.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 21 juillet 2008 que la société CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait représentant l'intégralité du capital social de la Société à la société CEREP III Belgium S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.290, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008098910/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12721. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.510,00.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place de Clairfontaine.

R.C.S. Luxembourg B 139.203.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 10 juillet 2008 que Daniel Josef Kranz, né le 10 mars 1972 à Trèves, Allemagne, résidant au 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

- Mr. Johannes Haecker; et

- Mr. Daniel Josef Kranz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008098909/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Magna Park JV Units - Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.389.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions des associés en date du 30 mai 2008 que:

- 1/ Monsieur André Bauwens a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B avec effet immédiat.
- 2/ Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée Monsieur Olivier Dufond, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008098916/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.073.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions des associés en date du 30 mai 2008 que:

- 1/ Monsieur André Bauwens a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B avec effet immédiat.
- 2/ Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée Monsieur Olivier Dufond, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008098917/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Financière Villebois Mareuil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.222.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 juillet 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2008:

- Monsieur William GHRENASSIA, administrateur de sociétés, demeurant 6, rue Albert Gos, CH-1206 Genève,
- Monsieur Sandro FREI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 26, rue Adrien-Lachenal, CH-1211 GENEVE, 11,
- Monsieur Guy HORNICK, expert comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2008:

- FIDUCIAIRE DU GLACIS S.à.r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008098915/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Magna Park JV Units Hamburg 1 - Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.063.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions des associés en date du 30 mai 2008 que:

1/ Monsieur André Bauwens a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

2/ Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée Monsieur Olivier Dufond, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008098918/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**CEREP III Investment P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.022.

—  
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 21 juillet 2008 que la société CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait représentant l'intégralité du capital social de la Société à la société CEREP III France S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.286, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008098911/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12765. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**CEREP III Investment O S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.023.

—  
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 21 juillet 2008 que la société CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait représentant l'intégralité du capital social de la Société à

la société CEREP III France S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.286, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008098908/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12770. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080114060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Parel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.271.

*Extrait des résolutions prises lors de des décisions du conseil d'administration en date du 15 avril 2008*

Monsieur Guy HORNICK, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, est nommé administrateur avec effet au 14 avril 2008 en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, administrateur démissionnaire.

Monsieur Guy HORNICK est également nommé président du conseil d'administration La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008098914/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07396. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080113998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Euro France Golf S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.921.

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique en date du 24 juin 2008 que la démission de la société Alpha Directorship Limited en tant que gérant, a été ratifiée avec effet au 24 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008098925/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12293. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080113580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**GLL Office Arsenal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.615.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**APPEARED:**

GLL Office Europa GmbH, a private limited liability company incorporated and organised under the laws of Germany with registered office at LindwurmstraBe 76, 80337 München, Germany,

Represented by Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg on 21st July 2008. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of GLL Office Arsenal S.à r.l. (hereafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the Luxembourg-City. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Objectives.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad. The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II. Capital, Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five hundred (500) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 6. Capital Amendment.** The unit capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible and only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Units.** In case of a single unitholder, the Company's units are freely transferable to non-unitholders.

In the case of plurality of unitholders, the transfer of units inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of unitholders as provided by article 189 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of units among the unitholders. The transfer of units mortis causa to third parties must be accepted by the unitholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 10. Redemption of Units.** The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire units in its own capital.

## Chapter III. Management

**Art. 11. Management.** The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unitholders holding a majority of votes.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

**Art. 12. Powers of the manager.** In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

**Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the manager.** The manager or, in case of plurality of managers, any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 15. Remuneration of the manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 16. Liabilities of the Manager.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

## Chapter IV. General meeting of unitholders

**Art. 17.** Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.



In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespective of the number of units he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders representing more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the unitholders representing at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law. Resolutions of unitholders can, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of unitholders, be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of unitholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of unitholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

#### Chapter V. Business Year - Balance sheet

**Art. 18. Business Year.** The Company's financial year starts on the 1st October of each year and ends on the 30th September of the next year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

#### Chapter VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of unitholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 22.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 30 September 2009.

##### *Subscription - payment*

All the five hundred (500) units representing the entire unit capital have been entirely subscribed by GLL Office Europa GmbH, and fully paid up in cash, therefore the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euro.

##### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, representing the entire subscribed unit capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mrs Myriam Cockaerts, professionally residing in "Le Dôme", Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mrs Alexandra Brehm, professionally residing in "Le Dôme", Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mrs Rita Dafinger, professionally residing in Lindwurmstrasse 76, D-80337 München, Germany;
- Mr Alexander Kratzel, professionally residing in Lindwurmstrasse 76, D-80337 München, Germany; and
- Mr Jochen Schnier, professionally residing in Lindwurmstrasse 76, D-80337 München, Germany.

In accordance with article 13 of the bylaws, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at "Le Dôme Espace Pétrusse", 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The following is elected as independent auditor until the approval of the accounts as at 30 September 2009: KPMG Audit S.à r.l., with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

GLL Office Europa GmbH, une société à responsabilité limitée de droit de allemand ayant son siège social au Lindwurmstraße 76, 80337 München, Allemagne. Représentée par Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 21 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les comparants déclarent organiser entre eux, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup> . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> .** Forme, Dénomination. Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GLL Office Arsenal S.à r.l. (ci-après "la Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Siégé Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger avant pour objet principal l'acquisition directe ou

indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger. La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire. La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. Capital, Parts**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000.-), représentés par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert inter vivos de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée générale des associés tel que prescrit par l'article 189 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas requise lors d'un transfert de parts sociales entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation des associés titulaires de trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 10. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendus. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion. Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

**Art. 12. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

**Art. 13. Représentation de la Société.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérant, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

**Art. 14. Subdélégation et Agent du Gérant.** Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 15. Rémunération du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 16. Responsabilités du Gérant.** Les gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

#### **Titre IV. Assemblée générale des Associés**

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés).** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par télécopie, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tout les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolutions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions des associés par écrit, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

#### **Titre V. Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 18. Exercice Social.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

**Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

## Titre VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 21. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

## Titre VII. Loi applicable

**Art. 22.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 30 septembre 2009.

### *Souscription - Libération*

Les cinq cent (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par GLL Office Europa GmbH, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents Euro.

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Mme Myriam Cockaerts, demeurant professionnellement à "Le Dôme", Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

- Mme Alexandra Brehm, demeurant professionnellement à "Le Dôme", Mezzanine B, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

- Mme Rita Dafinger, demeurant professionnellement à Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich, Allemagne;

- M. Alexander Kratzel, demeurant professionnellement à Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich, Allemagne; et

- M. Jochen Schnier, demeurant professionnellement à Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich, Allemagne.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au "Le Dôme Espace Pétrusse", 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

3) Est nommé réviseur d'entreprise agréé jusqu'à l'approbation des comptes au 30 septembre 2009: KPMG Audit S.à r.l., avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30986. — Reçu à 0,5 %: deux cent cinquante euros (250 ).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008098619/211/391.

(080114155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Lombard Odier Darier Hentsch Horizon, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.666.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of June,  
before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of shareholders of LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE HORIZON (the "Company" or "LODH Horizon"), a Société d'Investissement à Capital Variable with its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch on 16 March 2005. The Articles of Incorporation were amended for the last time by a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of the undersigned notary, on 31 May 2007 as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 October 2007.

The meeting was opened with Mrs Marie BERNOT, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary to the meeting Ms Antoinette FARESE, professionally residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Ms Christelle VAUDEMONT professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The meeting has been convened by notices containing the agenda of the meeting sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 27 May 2008 and published in the Mémorial, in the d'Wort and in the Tageblatt on 27 May 2008 and 13 June 2008 respectively.

(B) The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies will be annexed to this deed, to be registered therewith.

(C) As appears from the said attendance list out of 120,119,087.568 shares in circulation, 55,450,858.638 shares are present or represented at the present Extraordinary General Meeting. The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting has been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated above, for the 23 May 2008 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained. In accordance with article 67-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented.

(D) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1 To modify article 21 of the Articles to extend to any Fund the possibility for the Board of Directors, in case of redemption requests on any Valuation Day for more than 10% of the number of shares of the relevant Fund, i) to pay the redemption proceeds upon the completion of the sales of the relevant part of the assets of that Fund and the receipt by the Company of the proceeds of sale in a freely convertible currency or ii) to defer the redemption for not more than seven Valuation Days after receipt of the relevant redemption request.

2 To modify article 22 of the Articles to provide that the net asset value per Share and the Offer and Redemption Prices of the Shares of any class shall be determined by the Company not less than monthly.

3 To modify article 23 of the Articles to introduce the swinging single pricing.

4 To decide that items 1, 2 and 3 will come into force on 1st July 2008.

(F) The shareholders have adopted, by more than two third majority vote as regards the items on the agenda of the meeting, the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to amend the seventh and eighth paragraphs of article 21 of the Articles as follows:

"In case of redemption requests on any Valuation Day for more than 10 per cent of the number of Shares relating to any Fund, the Company may elect to sell assets of that Fund representing, as nearly as practicable, the same proportion of the Fund's assets as the Shares for which redemption applications have been received compared to the total of Shares then in issue. If the Company exercises this option, then the amount due to the shareholders who have applied to have their Shares redeemed, will be based on the Net Asset Value per Share calculated after such sale or disposal. Payment will be made forthwith upon the completion of the sales and the receipt by the Company of the proceeds of sale in a freely convertible currency.

In case of redemption requests on any Valuation Day for more than 10 per cent of the number of Shares relating to any Funds, the Company shall not be bound to redeem on any Valuation Day or in any period of seven consecutive Valuation Days more than 10 per cent of the number of Shares of any Fund in issue on such Valuation Day or at the commencement of such period. Redemption may accordingly be deferred for not more than seven Valuation Days after the date of receipt of the redemption request (but always subject to the foregoing limits). In case of deferral of redemptions the relevant Shares shall be redeemed at the Net Asset Value per Share on the Valuation Day on which the request is executed."

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 22 of the Articles as follows:

"The net asset value per Share (the "Net Asset Value") and the Offer and Redemption Prices of Shares of any class shall be determined by the Company not less than monthly, as the Board by regulation may direct (every such day or time for determination thereof being referred to herein as a "Valuation Day"), but so that no day observed as a holiday by banks in Luxembourg be a Valuation Day."

*Third resolution*

The Meeting resolves to add a paragraph after the first paragraph of article 23 of the Articles to read as follows:

"To the extent that the Directors consider that it is in the best interests of shareholders, taking into account factors including the prevailing market conditions, the level of subscriptions and redemptions in a particular Fund and/or the size of the Fund, the Net Asset Value of a Fund may be adjusted to reflect the estimated dealing spreads, costs and charges to be incurred by the Fund in liquidating or purchasing investments to satisfy the net transactions on a particular Valuation Day."

*Fourth resolution*

The Meeting resolves that the above mentioned amendments to articles 21, 22 and 23 of the Articles will come into force on 1st July 2008

Nothing else being on the Agenda, the present meeting was adjourned and the minutes signed by the members of the bureau and by the notary at

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH HORIZON (la «Société» ou «LODH Horizon»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch en date du 16 mars 2005. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant en date du 31 mai 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Marie BERNOT, demeurant à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire de l'assemblée Mademoiselle Antoinette FARESE, demeurant à Luxembourg. L'assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Christelle VAUDEMONT, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant donc été constitué, la Présidente a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

(A) L'assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour de l'assemblée, envoyé à chaque actionnaire enregistré dans le registre des actionnaires le 27 mai 2008 et publié dans le Mémorial, le «d'Wort» et le Tageblatt le 27 mai 2008 et le 13 juin 2008.

(C) Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée. Ladite liste et les procurations seront annexées à cet acte, pour être enregistrées avec le présent acte.

(D) Il appert de ladite liste de présence que sur les 120.119.087,568 actions en circulation, 55.450.858,638 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première assemblée générale extraordinaire et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 23 mai 2008 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies. La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

(E) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1 Modifier l'article 21 des Statuts afin d'étendre à tous les Fonds la possibilité pour le Conseil d'Administration, en cas de demandes de rachat lors d'un Jour d'Évaluation pour plus de 10% du nombre d'actions du Fonds concerné, i) de payer Le produit du rachat à l'issue de la vente de la partie concernée des actifs de ce Fonds et de la réception par la Société du produit de la vente dans une monnaie librement convertible ou ii) de reporter le rachat pendant une période n'excédant pas sept Jours d'Évaluation à compter de la réception de la demande de rachat concernée.

2 Modifier l'article 22 des Statuts afin de prévoir que la Valeur Nette d'Inventaire par Action et le Prix d'Offre et le Prix de Rachat des Actions d'une classe seront déterminés par la Société, en aucun cas moins d'une fois par mois.

3 Modifier l'article 23 des Statuts afin d'introduire le «swinging single pricing».

4 Décider que les points 1<sup>er</sup>, 2 et 3 entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

(F) Les actionnaires ont adopté, par la majorité de plus de deux tiers des votes en ce qui concerne les points à l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier les septième et huitième paragraphes de l'article 21 des Statuts comme suit:

«En cas de demandes de rachats lors d'un Jour d'Évaluation pour plus de 10 pour cent du nombre d'Actions de tout Fonds, la Société pourra décider de vendre les avoirs de ce Fonds, dans la mesure du possible, dans la même proportion d'avoirs du Fonds que les Actions pour lesquelles des demandes de rachat ont été reçues comparé au nombre total d'Actions émises. Au cas où la Société exerce cette option le montant dû aux actionnaires ayant demandé le rachat de leurs Actions sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action calculée après cette vente ou cet acte de disposition. Les paiements seront faits ensuite dès la conclusion des ventes et dès réception par la Société du produit des ventes dans une devise librement convertible.

En cas de demandes de rachats lors d'un Jour d'Évaluation pour plus de 10 pour cent du nombre des Actions émises par un Fonds, la Société ne sera pas obligée de racheter lors d'un Jour d'Évaluation ou lors de toute période de sept Jours d'Évaluation consécutifs plus de 10 pour cent du nombre des Actions émises de tout Fonds lors d'un tel Jour d'Évaluation ou au début de cette période. Leur rachat peut ainsi être reporté pour 7 Jours d'Évaluation au maximum à compter de la date de la réception de la demande de rachat (mais toujours endéans la limite prédécrite). Au cas où les rachats sont reportés, les Actions en question seront rachetées à un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action à la date à laquelle le rachat est effectué.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 22 des Statuts comme suit:

«La valeur nette d'inventaire par Action ("Valeur Nette d'Inventaire") et le Prix d'Offre et le Prix de Rachat des Actions d'une classe seront déterminés par la Société, en aucun cas moins d'une fois par mois, comme le Conseil le déterminera par une instruction donnée (le jour de cette détermination étant désigné dans les Statuts comme "Jour d'Évaluation"), mais de manière à ce qu'aucun jour férié observé par les banques à Luxembourg ne sera un Jour d'Évaluation.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'insérer un paragraphe après le premier paragraphe de l'article 23 des Statuts qui lit:

«Dans la mesure où les Administrateurs estiment qu'il est dans le meilleur intérêt des actionnaires, prenant en considération des facteurs tels que les conditions générales du marché, le degré de souscriptions et de rachats dans un Fonds donné et/ou de l'importance du Fonds, la Valeur Nette d'Inventaire d'un Fonds peut être ajustée pour refléter les écarts estimés de transactions, les coûts et frais que doit subir le Fonds en liquidant ou en acquérant des investissements pour s'acquitter de transactions nettes un Jour d'Évaluation donné.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide que les modifications aux articles 21, 22 et 23 des Statuts telles que mentionnées ci-dessus entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau et par le notaire à.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Le document ayant été lu par les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leurs prénoms, noms, état civil et lieu de résidence, lesdites personnes signent avec nous, notaire, le présent acte,

Signé: M. BERNOT, A. FARESE, C. VAUDEMONT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28407. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008098716/242/167.

(080113840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.